

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.8339 - MACQUARIE / PREDICA / PISTO

SECTION 1.2

Description de la concentration

1. L'Opération notifiée consiste en l'acquisition du contrôle conjoint du Groupe Pisto par Prédica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole et Macquarie.
2. Le groupe Macquarie fournit des services bancaires et financiers, ainsi que des services de conseil, d'investissement et de gestion de fonds.
3. Prédica Prévoyance Dialogue fait partie du Groupe Crédit Agricole, groupe offrant un large panel de services bancaires et d'assurance.
4. Le Groupe Pisto est actif dans la gestion d'installations de réception, de stockage et de transfert de produits pétroliers.